

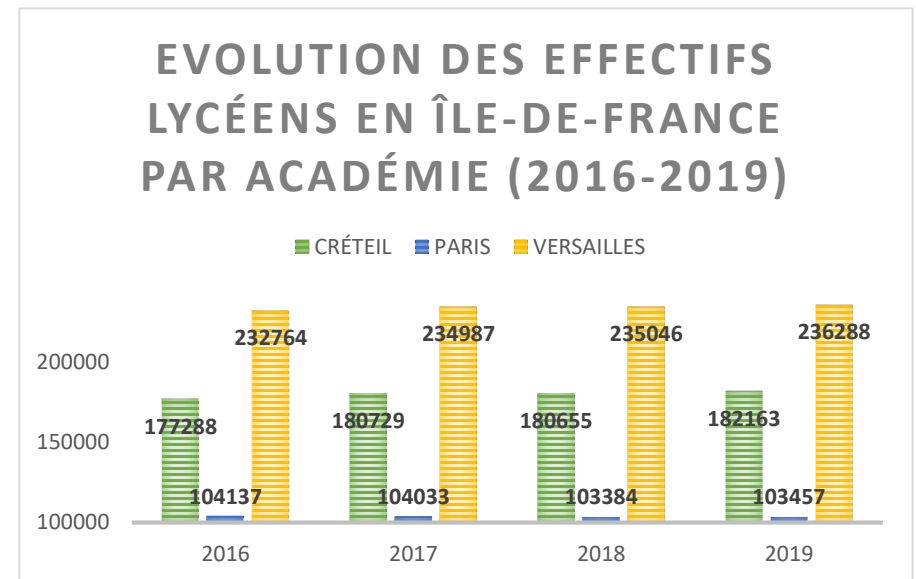
Île-de-France : la politique régionale pour la construction, la rénovation et l'entretien des lycées

La région Île-de-France compte quelque 522 000 lycéens, soit près de 20 % des lycéens français. L'arrivée dans les lycées à partir de 2015 des jeunes nés durant la décennie 2000/2010 a été à l'origine d'une forte croissance des effectifs. De surcroît, beaucoup de lycées franciliens, globalement anciens, ont besoin d'être rénovés.

En conséquence, la région a adopté en 2017 un nouveau programme prévisionnel d'investissement, dénommé « plan d'urgence », qui prévoit des dépenses de 5,1 Md€ sur la décennie 2017/2027 pour construire 21 600 places nouvelles, rénover des établissements et améliorer la maintenance préventive. En février 2021, à l'occasion de la révision du programme, 900 M€ ont été ajoutés à ce plan.

Alors que les lycées franciliens accueillent globalement plus d'élèves que les autres lycées sur le territoire national, les lycées professionnels parisiens font exception : souvent plus petits, ils sont en général peu attractifs, faute d'offrir une variété suffisante de formations. Or, la région a adopté son programme d'investissement sans avoir engagé au préalable avec les académies une réflexion sur l'évolution de la carte de ces établissements. La chambre lui recommande donc d'engager la rationalisation de la carte des lycées professionnels et polyvalents, ainsi que de mener une étude sur le devenir des lycées de la Ville de Paris qu'elle a prévu de reprendre.

Dans la petite couronne, l'affectation des élèves est parfois rendue difficile par la saturation de certains lycées. Or, plusieurs lycées des arrondissements parisiens situés en bordure du périphérique ont des



Source : CRC IDF, d'après données région Île-de-France

Les lycées privés accueillent en Île-de-France un peu plus de 18 % des lycéens (95 094 à la rentrée scolaire 2019) mais la croissance des effectifs observée depuis 2016 a davantage profité aux établissements publics qu'aux établissements privés dont l'effectif n'a progressé que de 1,06 % contre 1,6 % dans le public.

places disponibles. La chambre recommande donc à la région de définir avec les académies les conditions de l'accueil dans ces établissements des lycéens domiciliés dans les départements limitrophes.

Si les investissements dans les lycées ont augmenté depuis l'adoption du programme d'investissement de 2017, ce dernier ne prévoit pas d'échéancier. Aussi, la chambre recommande à la région d'améliorer la programmation annuelle des opérations. Répondant à une recommandation de la chambre, la présidente du conseil régional a produit un premier bilan d'étape à l'occasion de la présentation aux élus du projet de révision du programme prévisionnel d'investissement en février 2021.

S'agissant de deux lycées, la région a décidé de recourir à un marché de partenariat. Or, à plusieurs stades de la procédure, ce choix a été évalué de manière peu objective. Le contrat a été conclu à des conditions économiques plus onéreuses que dans l'évaluation initiale. Son exécution devra faire l'objet d'un suivi attentif de la région. En particulier, la chambre recommande à la région d'exiger du titulaire du contrat le rapport annuel comprenant toutes les informations obligatoires prévues par le code de la commande publique et de le communiquer aux élus régionaux.

La chambre a en outre constaté une situation de conflit d'intérêts lors de l'attribution de ce marché. Aussi, elle recommande à la région de compléter la procédure pour prévenir les situations de conflit d'intérêts par la mise en place d'une déclaration d'intérêt et d'un contrôle interne pour les agents susceptibles d'être décisionnaires dans le processus d'achat

Enfin, sans fondement légal, la région a mis en place dans les lycées une brigade de sécurité chargée de missions de prévention et de sécurisation. Pourtant, la loi ne confère aux régions aucune compétence en la matière. La chambre recommande donc à la région de laisser aux services des académies, conformément à la loi, l'exercice des missions de surveillance et de sécurité des élèves.